



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 8 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 24
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 28
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 2 novembre 2021

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michelle LUCAS, Laurent JOLLY, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Estelle MARCUARD, Delphine GUY, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX, Anne-Cécile MERCIER, Benoît COQUAND et Laetitia NATIVELLE.

Absents excusés :

Hélène LORME, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
Yann GRISON, ayant donné pouvoir à Laurent JOLLY,
Thierry GOMES, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX.

Absents :

Éric SIGURE.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20h50

Secrétaire : Maël DIONG

FINANCES

DL.21.062 - Modification des conditions tarifaires du marché public d'assurance – lot 1 dommage aux biens

Christian DUMAS expose :

Vu l'article L.1414-4 du code général des collectivités territoriales, qui prévoit que tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % est soumis pour avis à la commission d'appel d'offres. Lorsque l'assemblée délibérante est appelée à statuer sur un projet d'avenant, l'avis de la commission d'appel d'offres lui est préalablement transmis.

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 21 septembre 2021 acceptant la modification des conditions tarifaires.

La PNAS et AREAS Dommages, titulaires du marché 17-732 du 20 décembre 2017 ont relevé des résultats techniques déficitaires.

A ce jour, le montant total des sinistres réglés et provisionnés ne permet plus de maintenir l'équilibre du contrat.

En conséquence, une majoration du taux et de la prime de 15% est proposée pour maintenir l'équilibre du contrat. Dans le cas de non acceptation de cette majoration, la PNAS dénoncera le marché d'assurances au 1er janvier 2022.

Ainsi le taux de prime HT évoluerait de la manière suivante :

- Montant du taux prime HT (année 2021) : 0.5971 € HT/m²
- Montant du nouveau taux de prime : 0.6867 € HT/m²*

Le montant de la nouvelle prime provisionnelle pour l'année 2021 (calculée selon la dernière superficie : 34 643.48 m²) serait de :

- Montant HT : 23 789.68 €*
• Taxes : 1 859.86 €*
• Frais TTC : 55.00 €
• Prime TTC : 25 704.54 €*

* Les montants ne tiennent pas compte de la révision de prix de l'indice FFB dont la valeur au 3ème trimestre n'est pas connue à ce jour et des éventuelles augmentations de surface à assurer à compter du 01/01/2022.

Pour rappel, la prime versée au titre de l'année 2021 était de :

- Montant HT : 20 773.77 €
- Montant TTC : 22 357.57 €

Soit une différence de 3 015.91 € HT et de 3 346.97 € TTC.

Après présentation en commission générale du 19 octobre 2021, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la modification en cours d'exécution pour ces prestations et à régler toutes les dépenses qui en résulteront.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **15 NOV. 2021**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le : **16 NOV. 2021**

Notification le : **16 NOV. 2021**

15 NOV. 2021
Le Maire
Christian DUMAS





BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE INGRE

Utilisateur : Le Tumelin SYlvie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DL_21_062
Date de la décision :	2021-11-08 00:00:00+01
Objet :	modification des conditions tarifaires du marché public d'assurance - lot 1 dommage aux biens
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	045-214501694-20211108-DL_21_062-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
045-214501694-20211108-DL_21_062-DE-1-1_0.xml	text/xml	913
Nom original :		
DL.21.062 -FIN- modification des conditions tarifaires du marché public d'assurance - lot1 dommage aux biens.pdf	application/pdf	322439
Nom métier :		
99_DE-045-214501694-20211108-DL_21_062-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	322439

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 novembre 2021 à 15h24min47s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 novembre 2021 à 15h24min47s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 novembre 2021 à 15h24min49s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 novembre 2021 à 15h24min59s	Reçu par le MI le 2021-11-15